



## N° 172 Audit de conformité relatif au subventionnement de la déchetterie mobile dans la région Arve-Lac

rapport publié le 15 mai 2022

No 172 Subventionnement de la déchetterie mobile dans la région Arve-Lac			
Recommandations proposées	6	Ouvert	3
		Fermé	3
		Refusé	-

Les six recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2023, trois recommandations ont été mises en œuvre, dont deux durant l'exercice sous revue. Une autre recommandation était échue et a fait l'objet d'un report d'échéance au 30 juin 2024.

Les recommandations mises en œuvre concernent :

- La définition des modalités d'octroi d'une subvention du fonds cantonal de gestion des déchets (FCGD) à des tiers. Un processus d'octroi a été formalisé et adopté par la commission de gestion globale des déchets (CGGD) le 4 décembre 2023 (recommandation 2) ;
- Le nombre maximum de mandats pour les membres externes de la CGGD. Le 3 mai 2023, le Conseil d'État a décidé de limiter le nombre de mandats pour les personnes qu'il désigne dans les commissions. Ainsi, la directive transversale sur le renouvellement de la composition des commissions officielles et des organes exécutifs des institutions de droit public a été modifiée de sorte à introduire une limite de 15 ans (consécutifs ou fractionnés). Cette limitation du nombre de mandats concerne notamment les représentants des milieux spécifiques nommés au sein des commissions. Certes, le Conseil d'État a choisi de ne pas modifier le règlement ou la loi sur les commissions officielles (LCOF) pour appliquer cette limitation du nombre de mandats aux membres externes, mais l'objectif visé par la recommandation 5 est atteint.

La recommandation reportée concerne la définition des modalités de suivi et de contrôle d'une subvention du FCGD à des tiers (recommandation 3).

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2023 ou pour lesquelles un report de délai a été demandé, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 172 Subventionnement de la déchetterie mobile dans la région Arve-Lac					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
172-R1	Veiller à ce que les communes effectuent un appel d'offres en procédure ouverte pour le marché de déchetterie mobile	Élevée	GESDEC	31.12.2022 report 30.06.2024	Ouvert
172-R2	Définir les modalités d'octroi d'une subvention du FCGD à des tiers	Moyenne	GESDEC ET CGGD	30.06.2023	Fermé
172-R3	Définir les modalités de suivi et de contrôle d'une subvention du FCGD à des tiers	Moyenne	GESDEC ET CGGD	30.06.2023 report 30.06.2024	Ouvert
172-R4	Préciser les modalités de délivrance et de suivi d'une autorisation d'exploiter	Moyenne	GESDEC	Immédiat	Fermé
172-R5	Prévoir un nombre de mandats maximum pour les membres externes de la CGGD	Faible	GESDEC	31.12.2023	Fermé
172-R6	Formaliser une stratégie sur la gestion des ESREC	Moyenne	GESDEC et ACG	30.06.2024	Ouvert